



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 28 mars 2025

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : réelle satisfaction.

Lyon 5e Adt / Créer – Fiche N°38 B

A l'attention de madame Marielle PERRIN
Adjointe à Madame la Maire du 5e Adt

Madame,

C'est avec une réelle satisfaction que j'ai pris connaissance de votre courriel en date du 13 mars dernier, courriel qui stipule que notre demande exprimée dans la Fiche 38 A adressée le 13 octobre 2023 a été acceptée et va être réalisée.

A savoir la création d'un vrai cheminement pour les piétons au niveau du 78 rue des Aqueducs, juste à côté d'un des vestiges de l'aqueduc de la Brevenne.

La situation existante était réellement inadmissible : des piétons obligés de monter des escaliers puis de les descendre pour pouvoir continuer leur chemin !

La création d'un vrai trottoir de 1,80 m de largeur va donc permettre aux piétons de cheminer en toute tranquillité : → photos page 2.

C'est une très bonne nouvelle pour eux.

C'est aussi une bonne nouvelle pour notre Association quant à ses propres demandes.

Je vous adresse, Madame l'Adjointe, mes très sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Fabien BAGNON / Vice-président métropolitain
- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
- Le Progrès

Une situation existante depuis trop longtemps, et qui a enfin disparu !

